



ÉTUDE GEOFFROY
NOTAIRE



PIÈCES NÉCESSAIRES

Pour vous permettre de rassembler le maximum de pièces et les transmettre à l'Office notarial, la liste indicative ci-dessous vous est proposée, savoir :

PIÈCES	TRANSMISE À L'OFFICE	À RECEVOIR
<i>OPÉRATION EN VOTRE NOM PROPRE</i>		
Pièces d'identité de toutes les personnes concernées		
Contrat de mariage ou de PACS		
Jugement de divorce / rupture du PACS		
Votre RIB daté et signé à remettre en mains propres lors du rendez-vous ou bien via l'espace client ¹		
L'extrait K-bis de la ou les sociétés dont vous seriez associé (qu'elle concerne ou non l'opération) ²		
<i>OPÉRATION PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE SOCIÉTÉ</i>		
L'extrait K-bis de la ou les sociétés		
Statuts constitutifs		
Statuts à jour		
Le procès-verbal nommant le représentant de la société – sauf si prévu par les statuts		
Le RIB daté et signé de la société à remettre en mains propres lors du rendez-vous		
<i>SI VOUS ÊTES VENDEUR</i>		
Le titre de propriété ³		
Le dossier des diagnostics techniques à demander auprès d'un diagnostiqueur immobilier		
Les factures des travaux réalisés + attestations d'assurance de responsabilité civile des entreprises qui sont		

¹ Procédure à suivre en raison de la nouvelle réglementation en vigueur visant à lutter contre la cybercriminalité

² Le notaire doit vérifier que vous n'êtes pas en état de faillite personnelle ou concerné par une procédure collective

³ Il peut s'agir d'une vente, d'une succession ou encore de l'attestation de propriété immobilière par exemple

intervenues ⁴		
Les éventuelles autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.)		
SI LE BIEN A ÉTÉ OU EST LOUÉ		
Bail et ses avenants et/ou prorogation		
Les quittances de loyer		
Coordonnées du gestionnaire locatif le cas échéant		
État des lieux d'entrée		
État des lieux de sortie		
Le congé donné par le locataire		
Le congé donné par le vendeur		
SI LE BIEN EST EN COPROPRIÉTÉ ET/OU LOTISSEMENT		
Le règlement de copropriété		
Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années – concernant la copropriété		
Le carnet d'entretien		
Le règlement du lotissement		
Le cahier des charges		
Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années – concernant la copropriété		
Copie des plans annexés au règlement de copropriété du ou des biens concernés		
SI VOUS ÊTES ACQUÉREUR		
Justificatif de l'origine des fonds		
Attestation de votre banque sur votre capacité à financer l'opération		

CONSEIL : en cas de doute il est nécessaire de transmettre à l'Étude tout document concernant la présente opération pour permettre au clerc/notaire en charge du dossier de vous renseigner et d'effectuer les démarches nécessaires

⁴ Vous devez mentionner au clerc en charge du dossier tous les travaux qui ont été réalisés dans le bien par vous-même ou le précédent propriétaire pour permettre au notaire de procéder aux vérifications nécessaires